Procréation assistée Canada

2007-2008

Rapport ministériel sur le rendement

L'Honorable Leona Aglukkaq
Ministre de la Santé

Table des matières

SECTION I : APERÇU 5
Message du ministre 6
Message de la présidente 7
Déclaration de la direction 8
Renseignements sommaires 9
Tableau de concordance de l'Architecture des activités de programme (AAP) 13
SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 14
Résultat stratégique 15
Activité de programme : Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire pour les technologies de procréation assistée. 15
Activité de programme : Information sur la santé et gestion des connaissances relatives aux technologies de procréation assistée. 16
SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 18
Renseignements sur l'organisation 19
Aperçu du portefeuille de la Santé 19
Cadre global de régie de PAC 19
Tableaux 20
Lien du ministère avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada 20
Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (ÉTP compris) 21
Tableau 2 : Crédits votés et législatifs 22
Tableau 3 : Services reçus sans charges 22
Tableau 4 : Vérifications internes et évaluations 22
Tableau 5 : Politiques sur les déplacements 23
Tableau 6 : États financiers (non vérifiés) de Procréation assistée Canada pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2008 25

SECTION I : APERÇU

Message du ministre

En tant que nouvelle ministre de la Santé du Canada, c'est avec plaisir que je présente le rapport ministériel sur le rendement 2007-2008 de Procréation assistée Canada.

Procréation assistée Canada (PAC) a été créée pour protéger et promouvoir la santé, la sécurité, la dignité et les droits des Canadiens qui ont recours aux techniques de procréation assistée ou qui en sont nés. PAC a également été créée pour promouvoir l'application dans leur utilisation et leur perfectionnement.

À titre d'organisme fédéral de réglementation chargé de superviser le domaine de la procréation assistée et les recherches connexes, PAC a un important rôle à jouer.

On ne peut sous-estimer l'importance du travail de PAC pour les milliers de Canadiens qui ont besoin d'aide pour avoir des enfants. PAC veille à ce que le don de la vie rendu possible par les techniques de procréation assistée se fasse de façon saine et sécuritaire, et avec dignité.

En 2007-2008, PAC a poursuivi son important travail de création de partenariats solides et productifs avec des organismes œuvrant dans le domaine de la procréation assistée au Canada et ailleurs dans le monde.

À l'avenir, PAC demeure résolue à devenir un centre d'expertise et d'information sur la procréation assistée pour les responsables des politiques, les praticiens, les chercheurs, les patients, les enfants, et les Canadiens intéressés.

L'Honorable Leona Aglukkaq
Ministre de la Santé

Message de la présidente

La procréation assistée est un domaine complexe qui remet en question notre connaissance même de l'humanité et crée des risques et des perspectives aux personnes et aux communautés. En plus des questions de santé et de sécurité que l'on associe à ces techniques, la procréation assistée touche à des enjeux liés à la dignité et aux droits des Canadiens.

La bonne réglementation de ce domaine complexe exige un engagement, une participation et une détermination sans égal de toutes les parties ayant un rôle à jouer dans ces enjeux vitaux. Cela dit, l'une des principales tâches de notre agence consiste à rejoindre tous les Canadiens qui veulent faire leur part.

Nous avons également beaucoup progressé dans l'établissement de l'infrastructure et des réseaux nécessaires à la sauvegarde de la santé et de la sécurité des Canadiens qui veulent fonder une famille à l'aide des techniques de reproduction. Au même moment, nous nous efforçons de surveiller et de faire appliquer la *Loi sur la procréation assistée* et les règlements de l'article 8.

PAC s'engage à travailler en étroite collaboration avec les Canadiens pour bâtir un lien solide et ouvert sur les choix sensés pour la santé, la sécurité et la dignité de ceux et celles qui se tournent vers la procréation assistée pour avoir des enfants.

D^re^ Elinor Wilson
Présidente

Déclaration de la direction

Je soumets, aux fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2007-2008 de Procréation assistée Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2007-08 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Il repose sur le résultat(s) stratégique(s) et sur l'architecture des activités de programme de l'Agence approuvés par le Conseil du Trésor;
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées; et
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Nom : _____
D[re] Elinor Wilson
Titre : Présidente
Procréation assistée Canada

Renseignements sommaires

Raison d'être du ministère – L'Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée (PAC) a été créée en 2006 en vertu de la *Loi sur la procréation assistée*. Cette loi vise à protéger et à promouvoir la santé, la sécurité, la dignité et les droits des Canadiens qui utilisent les techniques de procréation assistée, interdit les activités inacceptables comme le clonage humain et assure un contrôle des activités et des recherches liées à la procréation assistée. L'Agence s'occupe de délivrer et d'examiner les permis, de recueillir et d'analyser les données des rapports médicaux, et de procéder à des inspections et à des exercices d'application de la Loi par rapport aux activités régies par cette dernière.

Ressources financières (en milliers de dollars)

	2007-08	
Dépenses prévues	**Total des autorisations**	**Dépenses réelles**
13 476	13 476	4 898

Ressources humaines

	2007-08	
Prévues 44	**Réelles** 7	**Écart** 37

			2007–08	
Sommaire du rendement			**Dépenses prévues**	**Dépenses réelles**
Objectif stratégique : Protection et promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens contre les risques associés à la procréation assistée.				
Priorité n° 1	Activité de programme – Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire pour les technologies de procréation assistée Résultats prévus : • délivrance des autorisations et régime d'inspection efficaces et efficients; • conformité par rapport aux interdictions et aux activités réglementées; et • sécurité et succès accrus des activités réglementées entreprises.	Sommaire du rendement : Réponse à quelques attentes. En attendant l'entrée en vigueur des règlements sur la procréation assistée, création de la capacité de base de PAC : • recrutement d'une directrice générale, d'un directeur et d'agents de réglementation pour les autorisations, les inspections et le Registre de renseignements médicaux personnels (RRMP); • signature d'un protocole d'entente (PE) avec l'Inspectorat de Santé Canada (SC) pour la fourniture de services d'inspection, de conformité et d'application de la loi en vertu de la *Loi sur la procréation assistée*; • élaboration d'un protocole d'intervention en cas de plainte	6 076	3 051

		déposée en vertu de la *Loi sur la procréation assistée*; • liaison avec les principaux intervenants du Canada et du reste du monde; • élaboration d'une stratégie d'inspection visant à promouvoir l'observation de la Loi sur la procréation assistée; • préparation d'une trousse d'information conviviale pour interpréter et mettre en place des règlements sur le « consentement à l'utilisation ».		
Priorité n° 2	Activité de programme - Information sur la santé et gestion des connaissances touchant les technologies de procréation assistée Résultats prévus : • un registre confidentiel et sécurisé des renseignements médicaux personnels; • meilleure information pour faciliter la prise de décisions de la part des praticiens et des éventuels utilisateurs des procédures de procréation assistée; • faciliter la tâche aux enfants issus de techniques de procréation assistée qui veulent obtenir de l'information sur leurs antécédents génétiques; • meilleure sensibilisation de la population canadienne aux enjeux de la procréation assistée.	Sommaire du rendement : Réponse à quelques attentes. En attendant l'entrée en vigueur des règlements sur la procréation assistée, PAC a pris part aux activités suivantes : • début des travaux sur les attentes et les exigences du Registre des renseignements médicaux personnels (RRMP); • recrutement d'un conseiller principal en planification de la surveillance stratégique; • embauche à contrat d'un conseiller principal pour le RRMP; • début des travaux techniques sur l'architecture, la qualité et la sécurité du mécanisme du RRMP. De plus : • établissement d'un partenariat officiel à long terme avec la Société canadienne de fécondité et d'andrologie (SCFA) et la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) pour s'échanger de l'information et des recommandations sur les initiatives actuelles et futures et explorer des possibilités de collaboration; • consultation de groupes de patients sur les principaux enjeux; • liaison avec d'autres intervenants clés du Canada et du reste du monde; • début des travaux techniques et sur le contenu du site Web de PAC.	7 400	1 847

Contexte ministériel

En 1993, la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction a déposé son rapport intitulé *Un virage à prendre en douceur*. Les commissaires ont passé quatre ans à examiner les activités de procréation assistée au Canada. Ils ont écouté 40 000 Canadiens, notamment des médecins, des organismes médicaux et des citoyens ordinaires, avant de présenter leur rapport final. Ce rapport invitait le gouvernement du Canada à bannir des activités comme le clonage humain, le paiement pour l'obtention de spermatozoïdes ou d'ovules, et le commerce de mères porteuses. On y recommandait également la création d'un organisme de réglementation indépendant chargé de régir les activités de procréation assistée permises.

L'Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée (aussi appelée Procréation assistée Canada, ou PAC) a été créée en janvier 2006 pour administrer la *Loi sur la procréation assistée*. La présidente est entrée en fonction en février 2007. Cette agence a pour mission de protéger et de promouvoir la santé et la sécurité des donneurs, des patients et des enfants issus de techniques de procréation assistée. Elle a pour mandat d'administrer un cadre législatif et réglementaire complet qui fait appliquer la Loi et règlemente les activités réglementées acceptables au Canada. Dans l'exercice de ses tâches, PAC peut exercer ses pouvoirs sur les autorisations; nommer des inspecteurs chargés de faire appliquer la Loi; maintenir des liens avec des intervenants comme des professionnels de la santé, des patients et des chercheurs; et recueillir, analyser et gérer des données de rapports médicaux sur les activités réglementées.

L'Agence peut également donner de l'information à la population et aux professionnels sur la procréation assistée; suivre les percées technologiques et les tendances en procréation assistée; et conseiller le ministre de la Santé sur les enjeux liés à la procréation assistée.

Santé Canada est responsable de l'élaboration des politiques et du cadre de réglementation du Canada en vertu de la Loi. On procède actuellement à l'élaboration des règlements qui permettront à PAC de commencer à octroyer des licences et à inspecter les installations. Pour l'instant, il n'y a toujours pas de licences qui sont octroyées. Par conséquent, les priorités immédiates de la direction et du conseil d'administration de PAC sont le lancement des activités opérationnelles de l'Agence, la création de la capacité de base d'administrer les règlements une fois qu'ils entrent en vigueur, la participation des principaux intervenants, et la présence aux initiatives de sensibilisation de la population.

Les membres du conseil d'administration participent à des séances de formation pour se familiariser avec les enjeux pertinents relatifs à la procréation assistée. Le conseil a également adopté des règlements définissant leurs rôles et leurs responsabilités, de même qu'une structure opérationnelle pour l'Agence.

SURVOL DU RENDEMENT DE L'AGENCE

Création de l'infrastructure

PAC attend les règlements nécessaires qui donneront un effet aux éléments clés de la *Loi sur la procréation assistée* qui lui donnent le pouvoir de mettre en place et de faire appliquer les dispositions législatives. PAC prend part aux activités suivantes :

- signature d'un protocole d'entente (PE) avec l'Inspectorat de la Direction générale des produits de santé et des aliments de Santé Canada pour offrir des services d'inspection, d'observation et d'application de la *Loi sur la procréation assistée* sous la direction de PAC;

- élaboration d'une stratégie provisoire d'observation et d'application de la Loi;

- établissement de rôles et de responsabilités de PAC et de la GRC quant à l'application de la *Loi sur la procréation assistée*, y compris les articles ayant trait aux actes interdits;

- lancement des travaux d'élaboration d'un Registre des renseignements médicaux personnels (RRMP), l'une des pièces maîtresses de l'infrastructure de l'Agence.

D'ici la mise en place des règlements, PAC ne comblera que les postes qui répondent aux besoins organisationnels immédiats.

Création de partenariats productifs

- Établissement d'un comité tripartite constitué de représentants de PAC, de la Société canadienne de fécondité et d'andrologie (SCAF) et de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC). Il s'agit d'une tribune où l'on discute de questions d'intérêt mutuel, où l'on s'échange de l'information sur de nouveaux sujets, et où l'on se fait des recommandations sur les initiatives futures, comme des lignes directrices de pratique clinique.

- Consultation du chef de la direction et du président de l'Association médicale canadienne (AMC), du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), de l'Association canadienne de sensibilisation à l'infertilité (ACSI), du Réseau d'infertilité (RI) et du Réseau de parents lesbiennes, gais, bisexuels et transsexuels (LGBT). Ces consultations ont pour objectifs d'établir des partenariats et d'évaluer en quoi PAC et ces organisations peuvent collaborer.

- Liaison avec des organismes internationaux comme la Human Fertilisation and Embryology Authority du Royaume-Uni, l'Agence de la biomédecine de France et les National Institutes of Health des États-Unis d'Amérique.

Sensibilisation des Canadiens

- La présidente et le président du conseil d'administration ont présenté des exposés ou assisté à plusieurs réunions et conférences pour expliquer la mission et le mandat de PAC et pour communiquer des pratiques exemplaires dans le domaine.

- Lancement d'un bulletin pour que les intervenants et la population demeurent au courant des dernières activités de l'Agence et du conseil d'administration. Le premier numéro a été publié à l'hiver 2007-2008.

- Lancement du contenu et des travaux techniques sur le site Web de l'Agence.

Mise en place des règlements – « Consentement à l'utilisation »

Le premier ensemble de règlements adopté par Santé Canada est entré en vigueur le 1er décembre 2007. Ces règlements répondent aux exigences législatives de l'article 8 de la *Loi sur la procréation assistée*. Cet article stipule qu'il est obligatoire d'obtenir le consentement écrit d'un donneur pour utiliser du matériel de procréation afin de créer un embryon ou d'utiliser un embryon in vitro pour quelque raison que ce soit. Les règlements précisent le type d'information que le donneur doit recevoir avant de donner son consentement, ainsi que les exigences pour qu'un consentement soit accordé et pour le retrait d'un consentement.

PAC a pris part aux activités suivantes :

- élaboration et distribution d'une trousse d'information pour aider les donneurs et les cliniques à comprendre et à appliquer ces règlements, et organisation d'ateliers pour aider les intervenants;

- lancement d'un processus de vérification de la conformité à l'article 8.

Lien entre le Ministère et les secteurs de résultats du gouvernement du Canada

PAC contribue à une approche de gouvernement d'ensemble favorisant la santé des Canadiens.

L'Agence protège la santé, la sécurité et la dignité des Canadiens ayant recours aux techniques de procréation assistée en faisant appliquer les règlements.

PAC protège la santé et la sécurité des Canadiens qui ont recours aux techniques de procréation assistée en leur donnant l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées sur l'utilisation des techniques de procréation assistée.

Les enfants issus de techniques de procréation assistée auront accès aux antécédents médicaux et généalogiques de leurs donneurs génétiques.

Tableau de concordance de l'Architecture des activités de programme (AAP)

Le programme de 2007-2008 est identique à celui de 2006-2007. Par conséquent, il n'y aura pas de modifications aux activités et aux résultats stratégiques de l'AAP.

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Analyse des activités de programme

Résultat stratégique

Protection et promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens et des Canadiennes contre les risques associés à la procréation assistée.

Activité de programme : Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire pour les technologies de procréation assistée.

Ressources financières (en milliers $)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
6 076 $	6 076 $	3 051 $

Ressources humaines

Prévues	Réelles	Écart
22 ÉTP	4 ÉTP	18 ÉTP

Objectif

Veiller à l'observation du cadre réglementaire et législatif de la *Loi sur la procréation assistée*.

Description

PAC atteindra cet objectif en appliquant les principes suivants :

- délivrance de permis pour les activités réglementées et pour les installations utilisées par des personnes ou organismes qualifiés;
- réalisation d'inspections périodiques des cliniques, des fournisseurs de services ou des recherches en procréation assistée pour en assurer la conformité;
- sollicitation de la participation ou du soutien d'autres organisations reconnues pour l'élaboration d'autres instruments de politique à l'appui (p. ex., normes, lignes directrices, modèles d'accréditation, etc.).

Principaux résultats

Les principaux résultats préliminaires de cette activité de programme sont les suivants :

- un régime efficace d'autorisation et d'inspection;
- l'observation des activités réglementées et des actes interdits;
- la sécurité et la réussite accrues des activités de contrôle réalisées.

Pour obtenir les résultats qui précèdent, l'Agence :

- a conclu un protocole d'entente (PE) avec l'Inspectorat de Santé Canada pour l'obtention de services d'inspection;
- a élaboré un processus d'intervention en cas de plainte déposée en vertu de la *Loi sur la procréation assistée*;
- a consulté les principaux intervenants;
- a entrepris une vérification de la conformité à l'article 8 de la *Loi sur la procréation assistée* (consentement à l'utilisation);
- a comblé les postes clés au moyen d'échanges et d'affectations d'autres ministères;
- a conclu un marché de services avec des experts-conseils des principaux domaines fonctionnels.

Activité de programme : Information sur la santé et gestion des connaissances relatives aux technologies de procréation assistée.

Ressources financières (en milliers $)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
7 400 $	7 400 $	1 847 $

Ressources humaines

Prévues	Réelles	Écart
22 ÉTP	3 ÉTP	19 ÉTP

Objectif

Devenir un centre d'expertise et d'information sur la procréation assistée pour les responsables des politiques, les praticiens, les patients, les enfants issus de techniques de procréation assistée, les chercheurs et la population canadienne.

Description

Pour atteindre cet objectif, PAC adopterait les mesures suivantes :

- élaboration et maintien d'un Registre des renseignements médicaux personnels (RRMP) pour consolider les renseignements de rapports médicaux concernant les donneurs, les patients et les enfants issus de techniques de procréation assistée pour constituer un mécanisme de repérage et de consultation;
- production de rapports permanents des activités réglementées de procréation assistée, y compris le taux de réussite des cliniques de procréation assistée et les résultats des recherches, pour permettre aux éventuels utilisateurs de techniques de procréation assistée de prendre des décisions éclairées;
- production d'information pour le public sur des questions ou enjeux de procréation assistée à l'aide d'un site Web public et d'autres moyens, comme des brochures.

Principaux résultats

Les principaux résultats préliminaires de cette activité de programme sont les suivants :

- un RRMP confidentiel et sécurisé;
- une information améliorée pour permettre aux praticiens et éventuels utilisateurs des techniques de procréation assistée de prendre de bonnes décisions;
- un accès facile pour les enfants issus de techniques de procréation assistée à des renseignements sur leurs antécédents génétiques;
- une meilleure sensibilisation de la population canadienne aux enjeux et aux problèmes de la procréation assistée.

Le Registre des renseignements médicaux personnels (RRMP) donnera à PAC des données qui lui permettront d'accomplir plusieurs fonctions importantes confiées à l'Agence en vertu de la Loi, et de constituer une part essentielle du mécanisme de surveillance médicale de la procréation assistée.

En ce qui a trait au RRMP, PAC cherchait à progresser en :

- interrogeant les cliniques de procréation assistée et travailler avec l'association de représentation pour élaborer une vision commune de la collecte et de la gestion de renseignements médicaux (RM) par l'établissement d'un groupe de travail;
- entreprenant l'élaboration d'un cadre modèle de RRMP.

En ce qui a trait à la surveillance médicale, PAC cherchait à progresser en :

- examinant les mécanismes provinciaux et fédéraux de surveillance et les exemples de l'étranger, comme le modèle du Royaume-Uni;
- consultant des experts en surveillance médicale de l'Agence de la santé publique du Canada, de l'Institut canadien d'information sur la santé et de Statistique Canada;
- consultant des organismes provinciaux pour évaluer leur intérêt pour un projet pilote reliant le système de surveillance médicale de la procréation assistée aux mécanismes provinciaux de surveillance périnatale;
- trouvant des options en vue d'un futur système canadien de surveillance médicale, y compris le contenu et les approches nécessaires à la collecte et à la gestion.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements sur l'organisation

Aperçu du portefeuille de la Santé

Le ministre de la Santé a pour responsabilité le maintien et l'amélioration de la santé des Canadiens. Il est appuyé dans ces efforts par le portefeuille de la Santé, qui est composé de Santé Canada, de l'Agence de la santé publique du Canada, des Instituts de recherche en santé du Canada, du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et de Procréation assistée Canada. Chaque membre du Portefeuille prépare son propre Rapport sur les plans et les priorités.

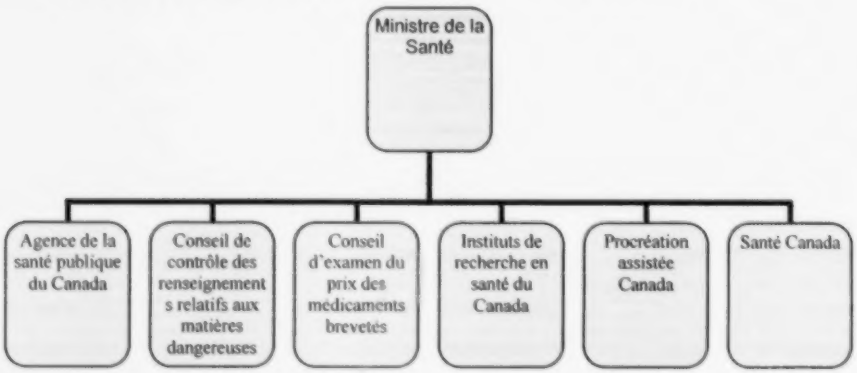
Ministre de la Santé
Agence de la santé publique du Canada
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés
Instituts de recherche en santé du Canada
Procréation assistée Canada
Santé Canada

Cadre global de régie de PAC

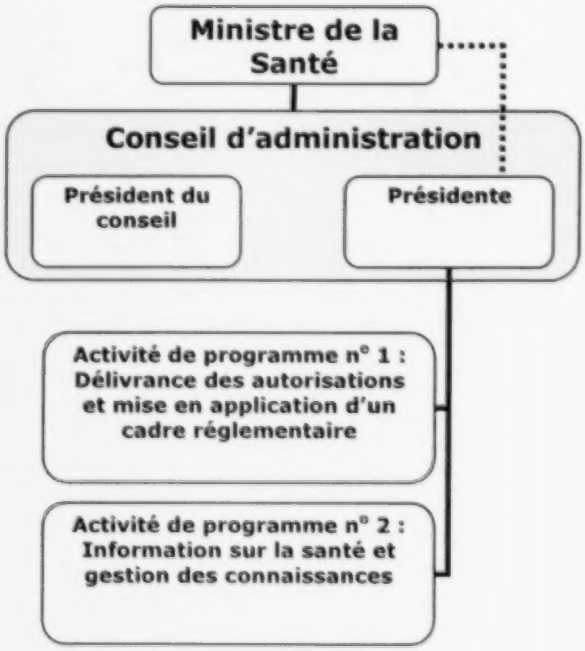
Ministre de la Santé
Conseil d'administration
Président du conseil
Présidente
Activité de programme n° 1 : Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire
Activité de programme n° 2 : Information sur la santé et gestion des connaissances

Tableaux

Lien du ministère avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada

Les RMR sont liés au « cadre pangouvernemental » énoncé dans le rapport *Le rendement du Canada*.

Objectif stratégique : Protection et promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens contre les risques associés à la procréation assistée.				
(en milliers $)	Dépenses réelles de 2007-08			Harmonisation avec le secteur de résultat du gouvernement du Canada
	Budgétaires	Non budgétaires	Total	
Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire pour les technologies de procréation assistée	3 051		3 051	Contribue à une approche de « gouvernement d'ensemble » pour favoriser la santé des Canadiens : protège la santé, la sécurité et la dignité des Canadiens qui ont recours aux techniques de procréation assistée en faisant appliquer les règlements.
Information sur la santé et gestion des connaissances touchant les technologies de procréation assistée	1 847		1 847	Contribue à une approche de « gouvernement d'ensemble » pour favoriser la santé des Canadiens : protège la santé et la sécurité des Canadiens qui ont recours aux techniques de procréation assistée en leur donnant de l'information pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant à l'utilisation de ces techniques. Les enfants issus de techniques de procréation assistée auront accès aux antécédents médicaux et généalogiques de leurs donneurs génétiques.

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (ÉTP compris)

(en milliers $)	2005–2006 Dépenses réelles	2006–2007 Dépenses réelles	2007–2008			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire pour les technologies de procréation assistée	0	60	6 076	6 076	6 076	3 051
Information sur la santé et gestion des connaissances touchant les technologies de procréation assistée	0	74	7 400	7 400	7 400	1 847
Total	**0**	**134**	**13 476**	**13 476**	**13 476**	**4 898**
Plus : report du budget d'exploitation					451	
Plus : rajustements en fonction de l'effet sur les conventions collectives					13	
Plus : allocations de vacances et autres sommes accumulées par le personnel			N/A		N/A	93
Plus : coût des services reçus sans charges*			0		N/A	318
Total – dépenses du Ministère	**0**	**134**	**13 476**	**13 476**	**13 940**	**5 309**
Équivalents temps plein			**44**	**44**	**44**	7

*** Les services reçus sans charges sont les locaux fournis par TPSGC, la part de l'employeur des primes d'assurance des employés, l'indemnisation des accidentés du travail offerte par Développement social Canada, et les services reçus du ministère de la Justice.**

Tableau 2 : Crédits votés et législatifs

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	2007–2008 (en milliers $)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
10	Dépenses de fonctionnement	12 834	12 834	12 834	4 616
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	642	642	642	282
	Total	**13 476**	**13 476**	**13 476**	**4 898**

Tableau 3 : Services reçus sans charges

(en milliers $)	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	187
Contributions couvrant la part de l'employeur des primes d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (à l'exclusion du fonds renouvelable)	130
	318

Tableau 4 : Vérifications internes et évaluations

Vérifications internes et évaluations

Aucune vérification n'est prévue puisque l'Agence ne dispose d'un pouvoir d'approbation financière que depuis le 14 février 2007. L'Agence est tenue de se conformer à la Politique du Conseil du Trésor sur la vérification interne et aux directives qui s'y rapportent le cas échéant. L'Agence produit un compte rendu du rendement de toutes ses initiatives de façon régulière dans le Budget principal des dépenses, à l'aide du Rapport sur les plans et les priorités et du Rapport de l'Agence sur le rendement. L'architecture préliminaire des activités de programme (AAP) de PAC est prête et servira à bâtir la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) pour l'Agence comme véhicule de déclaration du rendement.

À titre de nouvel organisme, PAC s'est concentré sur l'établissement de l'infrastructure de l'Agence. Par la suite, on prévoit élaborer des indicateurs de rendement au même moment que l'entrée en vigueur des instruments de réglementation en vertu de la *Loi sur la procréation assistée* pour produire un jugement et un compte rendu du rapport de réalisation du mandat réglementaire et législatif de l'Agence.

La présidente de l'Agence, à titre de chef de la direction de l'Agence, est responsable de la gestion, de l'orientation et du contrôle efficaces de l'Agence, c'est-à-dire qu'elle est tenue de faire en sorte que les ressources affectées à l'Agence soient bien gérées, qu'elles soient utilisées pour répondre aux priorités cernées par les ministres, et qu'elles donnent des résultats pour les Canadiens.

Tableau 5 : Politiques sur les déplacements

L'Agence se conforme aux politiques et aux paramètres sur les déplacements tels qu'établis par le Conseil du Trésor dans les Autorisations spéciales de voyager et la Directive sur les voyages, taux et indemnités.

Pour obtenir plus de renseignements sur les politiques du Conseil du Trésor sur les déplacements, consultez l'adresse : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Tableau 6 : États financiers (non vérifiés) de Procréation assistée Canada pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2008

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction de l'Agence. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du ministère. L'information financière soumise pour la préparation des Comptes publics du Canada et incluse dans le Rapport ministériel sur le rendement du ministère concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout l'Agence.

Les états financiers de l'Agence n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

_____

D^re^ Elinor Wilson
Présidente de Procréation assistée Canada
Le 5 août 2008

Procréation assistée Canada
État des résultats (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars
(avec montants comparatifs pour l'exercice précédent) (en milliers $)

	Information sur la santé et gestion des connaissances pour les technologies de procréation assistée	Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire pour les technologies de procréation assistée	2008	2007
Dépenses				
Salaires et avantages sociaux	1 593,0	779,8	2 372,8	50,0
Services professionnels et spéciaux	1 091,3	756,9	1 848,2	27,9
Voyage et réinstallation	211,3	137,6	348,9	6,4
Services publics, fournitures et approvisionnements	186,5	149,8	336,3	40,1
Installations	102,8	84,1	186,9	0,0
Communications	62,8	50,6	113,4	0,7
Achat de services de réparation et d'entretien	30,9	25,3	56,2	2,9
Location	17,9	9,2	27,1	5,7
Information	10,5	8,5	19,0	0,0
Autres	,2	,2	,4	0,0
	3 307,2	2 002,0	5 309,2	133,7
Coût de fonctionnement net	3 307,2	2 002,0	5 309,2	133,7

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Procréation assistée Canada
État de la situation financière (non vérifié)

Au 31 mars
(avec montants comparatifs pour l'exercice précédent) (en milliers $)

	2008	2007
Actifs		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (Note 4)	370,8	4,6
Total des actifs	370,8	4,6
Passifs et avoir du Canada		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	702,4	120,3
Indemnités de vacance et congés compensatoires (Note 5)	48,2	0
Indemnités de départ (Note 6)	45,8	0
	796,4	120,3
Avoir du Canada	(425,6)	(115,7)
	370,8	4,6

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Procréation assistée Canada
État de l'avoir du Canada (non vérifié)

Au 31 mars (avec montants comparatifs pour l'exercice précédent) (en milliers $)	**2008**	**2007**
Avoir du Canada, début de l'exercice	(115,7)	0,0
Coût de fonctionnement net	(5 309,2)	(133,7)
Crédits de l'exercice en cours utilisés (Note 3)	4 897,7	133,7
Variation de la situation nette du Trésor (Note 3)	(215,9)	(115,7)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 7)	317,5	0,0
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(425,6)	(115,7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Procréation assistée Canada
État des flux de trésorerie (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars (avec montants comparatifs pour l'exercice précédent) (en milliers $)	**2008**	**2007**
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	5 309,2	133,7
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(317,5)	0,0
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation des débiteurs et avances	366,2	4,6
Augmentation du passif	(676,1)	(120,4)
	4 681,8	17,9
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(4 681,8)	(17,9)
	(4 681,8)	(17,9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Procréation assistée Canada
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

1. Mandat et objectifs

L'Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée (aussi appelée Procréation assistée Canada, ou PAC) a été constituée en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur la procréation assistée*. Cette loi vise à protéger et à promouvoir la santé, la sécurité, la dignité et les droits des Canadiens lors d'une application de technologies de procréation assistée (PA). Elle interdit en outre des méthodes inacceptables comme le clonage humain et établit des contrôles sur la recherche liée à la PA. L'Agence assume la responsabilité de la délivrance et de l'examen des autorisations, de la collecte et de l'analyse des renseignements médicaux et la mise en application de la Loi et à des inspections des activités réglementées en vertu de cette loi.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires

L'Agence est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à l'Agence ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'Agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Agence sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par l'Agence. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor. (Voir la note 3 (c) pour un rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés.)

(d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(e) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du

Canada. Les cotisations de l'Agence au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, l'Agence n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(f) Débiteurs et avances

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Ils comprennent principalement des montants à être recouverts d'autres ministères gouvernementaux dont le recouvrement est considéré certain. Par conséquent, aucune provision n'a été établie en contrepartie de ces sommes.

(g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles avec une valeur initiale de 10 000 $ ou plus sont enregistrées utilisant le coût d'acquisition. L'Agence ne capitalise pas les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans des réserves indiennes et les collections dans des musées.

L'amortissement des immobilisations se fait selon une base linéaire sur l'estimé de la durée de vie utile de l'actif :

Catégorie d'immobilisations	Sous-catégorie d'actif	Période d'amortissement
Matériel informatique	Matériel informatique	3-5 ans

(h) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

L'Agence reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, le coût de fonctionnement net de l'Agence diffère selon qu'il est présenté selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours : (en milliers $)	2008	2007
Coût de fonctionnement net	5 309,2	133,7
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits		
Ajouter (déduire) :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(317,5)	0.0
Provision pour congés annuels	(48,1)	0.0
Provision pour congés compensatoires	(,1)	0.0
Provision pour le passif relatif aux indemnités de départ	(45,8)	0.0
	(411,5)	0.0
Crédits de l'exercice en cours utilisés	(4 897,7)	133,7

(b) Crédits fournis et utilisés : (en milliers $)	2008	2007
Dépenses de fonctionnement – Crédit 10	13 298,1	9 022,0
Total des crédits parlementaires	13 298,1	9 022,0
Péremptions	(8 682,4)	(8 892,3)
Total des crédits parlementaires utilisés	4 615,7	129,7
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	282,0	4,0
Crédits de l'exercice en cours utilisés	4 897,7	133,7

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés (en milliers $)	2008	2007
Encaisse nette fournie par le gouvernement	4 681,8	17,9
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs et des avances	(365,7)	(4.6)
Variation des créditeurs et des charges à payer	582,0	120.4
Autres ajustements	(,4)	0.0
Crédits de l'exercice en cours utilisés	4 897,7	133,7

4. Débiteurs et avances

(en milliers $)	2008	2007
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	370,4	4,6
Avances aux employés	,4	0,0
	370,8	4,6

5. Indemnités de vacance et congés compensatoires

(en milliers $)	2008	2007
Provision pour indemnités de vacance	48,1	0,0
Provision pour congés compensatoires	,1	0,0
	48,2	0,0

6. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite

Les employés de l'Agence participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. Les charges présentées ci-dessous représentent environ 2,1 fois les cotisations des employés (2.2 dans 2006-07).

(en milliers $)	2008	2007
Charge pour l'exercice	205,6	2,9

La responsabilité de l'Agence relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

L'Agence verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en milliers $)	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	0,0	0,0
Charge pour l'exercice	45,8	0,0
Prestations versées pendant l'exercice	0	0,0
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	45,8	0,0

7. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'Agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Conseil d'administration conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités

commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, l'Agence reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie (a).

(a) Services fournis gratuitement

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services d'autres ministères. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de l'Agence :

(en milliers $)	2008	2007
Installations	186,9	0,0
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et régime de soins dentaires	130,6	0,0
	317,5	0,0

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du ministère.

(b) Soldes des créditeurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés

(en milliers $)	2008	2007
Débiteurs – Autres ministères et organismes	370,4	4,6
Créditeurs – Autres ministères et organismes	283,7	3,9

8. Chiffres correspondants

Les chiffres correspondants ont été reclassés afin d'assurer la conformité avec la présentation utilisée pour l'exercice en cours.

Assisted Human Reproduction Canada

2008-2009

Departmental Performance Report

The Honourable Leona Aglukkaq
Minister of Health

Table of Contents

Minister's Message 3
President's Message 4
Section 1: Agency Overview 5
1.1 Summary Information 6
Raison d'être 6
Responsibilities 6
Strategic Outcome 7
Program Activity Architecture 7
1.2 Performance Summary 7
Financial Resources 7
Human Resources 8
Contribution of Priorities to Strategic Outcomes 10
Risk Analysis 12
Expenditure Profile 13
Section 2: Analysis of Program Activities by Strategic Outcome 15
2.1 Strategic Outcome 1: Protection and Promotion of the Health and Safety of Canadians against the Risks Associated with Assisted Human Reproduction Technologies 16
2.1.1 Program Activity: Licensing and Enforcement of a Regulatory Framework for Assisted Human Reproduction Technologies 16
Program Activity Summary 16
Benefits for Canadians 18
Performance Analysis 18
Lessons Learned 18
2.1.2 Program Activity: Health Information and Knowledge Management for Assisted Human Reproduction Technologies 19
Program Activity Summary 19
Benefits for Canadians 22
Performance Analysis 22
Lessons Learned 22
Section 3: Supplementary Information 23
3.1 Financial Highlights 24
3.2 List of Supplementary Information Tables 26

Minister's Message

I am pleased to present Assisted Human Reproduction Canada's Departmental Performance Report for 2008-2009.

Assisted Human Reproduction Canada (AHRC) commenced operations in early 2007 to protect and promote the health, safety, dignity and rights of Canadians who use or are born of assisted human reproduction (AHR) technologies, and to foster the application of ethical principles in their use and development.

Establishing a regulatory agency, especially in the complex and quickly evolving field of assisted human reproduction, requires careful planning. In the past year, the Agency continued to seek as many perspectives as possible to inform its work of ensuring the safety and ethics of AHR activities and research in this country.

By consulting and collaborating with stakeholder groups, and monitoring developments in AHR scientific practices and international trends, the Agency continued to develop and refine the infrastructure and networks that support the delivery of its mandate.

This rigorous groundwork is key to building the Agency's capacity for safeguarding the health and safety of Canadians who use reproductive technologies to build their families; its meticulous and inclusive approach to fulfilling its responsibilities will benefit all Canadians affected by or interested in assisted reproduction.

The Honourable Leona Aglukkaq
Minister of Health

President's Message

With increasing frequency, national and international media reports are telling the stories of people around the world affected by the use of assisted human reproductive technologies and new developments in this field. These reports confirm what we at Assisted Human Reproduction Canada already know: while these technologies offer hope to many families, their complexity also requires regulators, practitioners and users to be mindful of the associated risks and implications of evolving practices.

To provide effective leadership in this rapidly changing area of human activity, the Agency must be in close contact with its various stakeholders. Consequently, outreach and collaboration were at the heart of the Agency's initiatives in the past year.

In our exchanges with policy makers, practitioners, researchers, AHR patients, offspring and interested Canadians, the Agency continued to seek input on the risks and opportunities for those who use and are born of assisted human reproduction technologies. The Agency consulted broadly on the scientific, legal and social considerations of oversight agencies, and continued to monitor international AHR activities and standards.

In anticipation of the development of additional regulations by Health Canada, the Agency also solidified its plans and priorities for research, monitoring and compliance activities that will support the delivery of its mandate as the federal regulatory agency in the field of reproductive technologies.

I am pleased with the progress made in strengthening the Agency's relationships, systems and resources over the past year. Canadians will continue to benefit from the Agency's careful and collaborative approach to building a professional and transparent agency to serve those who use and are born of assisted reproductive technologies.

Dr. Elinor Wilson
President

SECTION 1: AGENCY OVERVIEW

1.1 Summary Information

Raison d'être

The Assisted Human Reproduction Agency of Canada (AHRC) was established in 2006 under the authority of the *Assisted Human Reproduction Act* (AHR Act). The Act seeks to protect and promote the health, safety, dignity and rights of those who use assisted human reproduction (AHR) technologies; prohibits unacceptable activities, such as human cloning, sex-selection or commercialization of human reproductive capabilities; and places control over AHR-related research.

Responsibilities

AHRC is the federal regulatory agency responsible for protecting and promoting the health, safety, dignity and rights of Canadians who use or are born of assisted human reproductive technologies.

The Agency is also responsible for fostering an environment in which ethical principles are applied in all matters relating to assisted human reproduction, while allowing scientific advances that benefit Canadians.

AHRC's mandate and responsibilities are set out in the AHR Act. The Agency's key responsibilities include:

- Implementing and administering a licensing framework for controlled activities, including AHR procedures and related research;
- Developing an inspection strategy to ensure compliance with the AHR Act and its regulations;
- Developing and maintaining a national Personal Health Information Registry (PHIR) on AHR that can become a key component of a more comprehensive AHR health surveillance strategy;
- Becoming a centre of expertise on AHR by collecting and disseminating public information;
- Communicating with and engaging stakeholders on AHR issues; and
- Advising the Minister of Health on AHR issues.

Strategic Outcome

In order to effectively pursue its mandate, the Agency aims to achieve the following strategic outcome:

> Protection and promotion of the health and safety of Canadians against the risks associated with assisted human reproduction technologies.

Program Activity Architecture

The chart below illustrates Assisted Human Reproduction Canada's complete framework of program activities, which roll up and contribute to progress toward the Agency's strategic outcome.

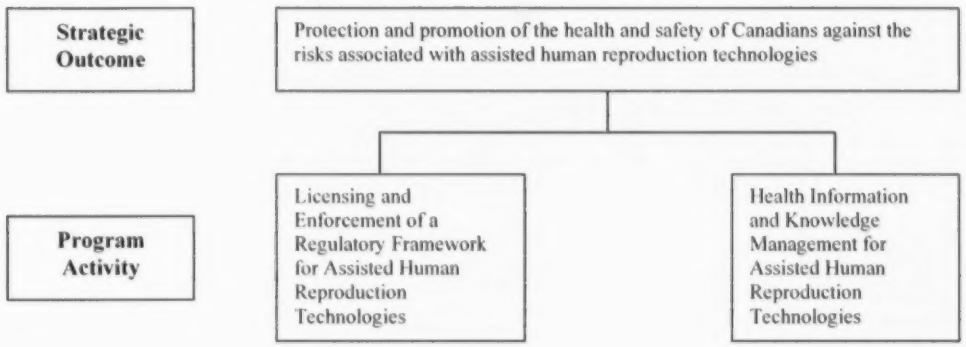
Strategic Outcome
Protection and promotion of the health and safety of Canadians against the risks associated with assisted human reproduction technologies
Program Activity
Licensing and Enforcement of a Regulatory Framework for Assisted Human Reproduction Technologies
Health Information and Knowledge Management for Assisted Human Reproduction Technologies

1.2 Performance Summary

Financial Resources

($ thousands)

Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
12,418	12,418	5,289

The total authorities were $12.4 million, due partly to re-profiling of unspent funds from previous years prior to the establishment of the Agency. Actual spending was $5.3 million. The spending shortfall was as a result of the incremental implementation of the Agency's mandate, in parallel with the development of the regulations by Health Canada.

Human Resources
(FTEs)

Planned	Actual	Difference
44	16	28

Significant progress was made during the year on staffing. Staffing was undertaken at a pace consistent with the incremental implementation of the Agency's mandate.

Strategic Outcome 1: Protection and promotion of the health and safety of Canadians against the risks associated with assisted human reproduction technologies		
Performance Indicator	**Targets**	**2008-09 Performance**
*As the regulations come into force, develop operational guidelines to administer the *Assisted Human Reproduction Act* and its associated regulations.	*In advance of the regulations coming into force: • Develop the groundwork to implement a licensing framework for controlled activities and Personal Health Information Registry. • Develop an inspection strategy to ensure compliance with the AHR Act and regulations. • Develop and progressively implement a stakeholder outreach strategy and information dissemination plan.	The Agency made considerable progress in developing the systems, policies and procedures necessary to implement a licensing and inspection framework for activities related to assisted human reproduction in Canada. It also worked in collaboration with key stakeholders to refine its capacity to collect, store and analyze information to be contained in the Personal Health Information Registry. With an interim compliance and enforcement strategy in place, the Agency undertook to educate and collaborate with other enforcement and accreditation agencies, while continuing to respond to allegations of violation and to monitor compliance with Section 8 of the AHR Act. Finally, it increased its outreach efforts on a number of fronts, by establishing an expert science advisory panel, initiating international information exchanges, collaborating with national organizations working in AHR, and launching a comprehensive website for the benefit of all Canadians interested in or affected by reproductive technologies.

*The performance indicator and targets at the strategic outcome level have been incorporated from the approved Departmental Performance Measurement Framework (December 2008) and the 2009-10 Report on Plans and Priorities.

Program Activity	2007-08 Actual Spending ($ thousands)	2008-09				Alignment to Government of Canada Outcomes
		Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending	
Licensing and Enforcement of a Regulatory Framework for Assisted Human Reproduction Technologies.	3,051	7,803	7,803	7,803	2,803	Healthy Canadians
Health Information and Knowledge Management for Assisted Human Reproduction Technologies.	1,847	4,615	4,615	4,615	2,486	Healthy Canadians

Contribution of Priorities to Strategic Outcomes

Operational Priorities	Type	Status	Linkages to Strategic Outcomes
1. To protect and promote the health and safety of Canadians who use, and offspring who are born of, AHR technologies.	Ongoing	Mostly met (within current regulatory framework). See performance summary for Strategic Outcome 1.	Strategic Outcome 1 Will ensure Canadians using AHR technologies are aware of and protected from the associated risks.
2. To contribute to the development of Health Canada's AHR regulations.	Intermediate term	Met all AHRC actively contributed to Health Canada's regulatory development process.	Strategic Outcome 1 Will provide necessary authority to protect and promote health and safety of Canadians by enforcing compliance with regulations.
3. To increase the awareness of Canadians and health professionals about AHR and the Agency's role.	Ongoing	Mostly met See performance summary for Strategic Outcome 1.	Strategic Outcome 1 Protects the health and safety of Canadians by providing them with information to make informed decisions about AHR technologies, and the Agency's role in regulating AHR practices.

Management Priorities	Type	Status	Linkages to Strategic Outcomes
1. To create the capacity in AHRC to implement the regulations.	Intermediate term	Somewhat met See performance summary for Strategic Outcome 1.	Strategic Outcome 1 To protect and promote health and safety of Canadians, the Agency must have adequate resources and systems to enforce compliance with AHR regulations.
2. To develop the tools to disseminate information on AHR.	Ongoing	Mostly met See performance summary for Strategic Outcome 1.	Strategic Outcome 1 Will better promote the health and safety of Canadians by providing them with more accessible information to make informed decisions about AHR technologies, and the Agency's role in regulating AHR practices.

Risk Analysis

AHRC has been actively monitoring and managing its risks since the Agency was established. It recently launched a systematic review of its risks to fully document its plans to manage those risks, and to integrate a risk monitoring and reporting process into its planning cycle. This will serve as the Agency's interim corporate risk management framework, which will be updated and revised as the full regulatory framework is implemented.

Few fields are changing faster than assisted human reproduction. Each technological innovation brings with it health, ethical, social and economic implications. AHRC is putting in place the resources and mechanisms to enable it to keep abreast of a rapidly changing environment, in terms of both science and international developments. One such mechanism is the recently established Science Advisory Panel, which brings together recognized experts in the field.

As a new Agency, AHRC is working to put in place the infrastructure (i.e., policies, procedures and systems) to effectively and efficiently manage its operations, as well as the specialized systems that will be required to implement the regulatory process once the regulations come into force. The Agency is implementing an information management framework that will ensure the continuity and safeguarding of corporate information, currently and when the move of operations to the Agency headquarters in Vancouver is completed. The systems that will be required to administer the regulations and Personal Health Information Registry are being developed on a task-based and modular basis, using a best-practices approach to ensure operational alignment with the regulations being developed by Health Canada. Specialized resources are being retained to ensure the appropriate analysis and safeguarding of the personal health information the Agency will eventually be collecting.

From the outset, AHRC has recognized the importance of collaborating with various stakeholder groups to deliver on its mandate. The Agency worked on the development of a comprehensive stakeholder outreach strategy that will build on its successful efforts to identify and ensure appropriate engagement of stakeholders. Fostering public and stakeholder awareness and understanding will be key to successfully meeting Agency objectives.

Resource planning is a challenge for the Agency, as it must take into account the completion of the establishment of the organization, the anticipated timing of the regulations coming into force, and plans to complete the move of operations to Vancouver. A human resources strategy was developed, key positions were staffed with indeterminate employees, and integrated business and human resource plans are being reviewed and updated on a regular basis.

Expenditure Profile

Spending Trends

AHRC spent $5.3 million to meet the expected results of its program activities and contribute to its strategic outcome in 2008-09.

The figure below illustrates the Agency's spending trend from 2006-07 to 2008-09.

Spending Trend

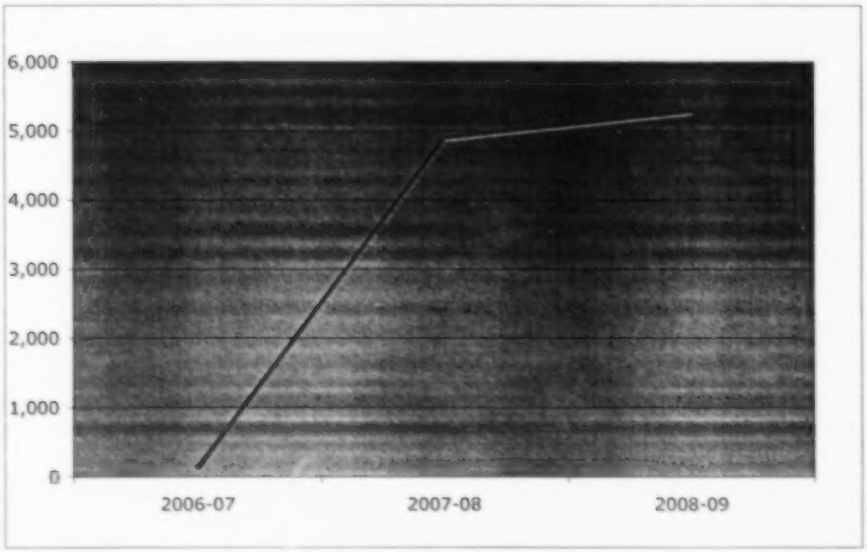

AHRC began operations in February 2007, and spending over its first few months of existence in 2006-07 totalled $134,000. In 2007-08 and 2008-09, AHRC's spending increased to $4.9 million and $5.3 million respectively, as the Agency has been fit up, staff have been hired and the infrastructure necessary to fulfill its mandate has been put in place.

Voted and Statutory Items
($ thousands)

Vote # or Statutory Items (S)	Truncated Vote or Statutory Wording	2006-07 Actual Spending	2007-08 Actual Spending	2008-09 Main Estimates	2008-09 Actual Spending
15	Operating expenditures.	130	4,616	11,783	4,932
(S)	Contributions to employee benefit plans.	4	282	635	357
	Total	**134**	**4,898**	**12,418**	**5,289**

Parliament approved resources of $12.4 million for the Agency, as per its Report on Plans and Priorities for 2008-09. The Agency's total actual spending for 2008-09 was $5.3 million.

The only statutory item for AHRC pertains to contributions to employee benefit plans in the amount of $357,195.

SECTION 2: ANALYSIS OF PROGRAM ACTIVITIES BY STRATEGIC OUTCOME

2.1 Strategic Outcome 1: Protection and Promotion of the Health and Safety of Canadians against the Risks Associated with Assisted Human Reproduction Technologies

2.1.1 Program Activity: Licensing and Enforcement of a Regulatory Framework for Assisted Human Reproduction Technologies					
2008-09 Financial Resources ($ thousands)			2008-09 Human Resources (FTEs)		
Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending	Planned	Actual	Difference
7,803	7,803	2,803	22	7	15

Program Activity Summary

Expected Results	Performance Indicators	Targets	Performance Status	Performance Summary
An effective and efficient licensing and inspection framework.	Once the regulations are passed, a documented licensing and inspection framework which is communicated to clinics and stakeholders and which sees inspections carried out on a basis consistent with the framework.	Develop guidance documents, administrative policies and electronic tracking systems for the licensing and inspection of AHR clinics and facilities.	Somewhat met	• It is important to note that publishing of draft regulations under the AHR Act is being deferred by Health Canada until after the Supreme Court of Canada releases its opinion on constitutional issues related to the AHR Act. • Building on its interim compliance and enforcement strategy, which addresses compliance with respect to the prohibitions and controlled activities of the AHR Act, the Agency defined business requirements for controlled activity and premises licenses and initiated license application design work. • AHRC formalized its process for dealing with allegations of violation of the AHR Act and regulations, through its Memorandum of Understanding (MOU) with the Health Canada Inspectorate. • In accordance with this process, the Agency responded to all allegations brought to its attention. It also initiated and completed an assessment of AHR clinic compliance with Section 8 of the AHR Act and its regulations. • Through interactions with other Health Portfolio partners, AHRC identified best practice regulatory database models that may be customized for AHRC's system infrastructure.

Expected Results	Performance Indicators	Targets	Performance Status	Performance Summary
A well-informed and engaged stakeholder community.	Communication of the framework to the stakeholders by various means including direct contact, presentations at professional forums, literature and electronic means such as a website.	Participate in or support key stakeholder groups, professional associations, colleges, and licensing and accreditation bodies in the development of other relevant supporting policy instruments (e.g., standards, national guidelines, accreditation models, etc.).	Mostly met	• AHRC continued to build productive relationships with stakeholders, through AHRC-sponsored working groups, formal and informal presentations. • AHRC began collaborating with several partners, including Accreditation Canada, to develop an integrated inspection and accreditation model to minimize administrative burden on regulated parties. • AHRC continued to support and participate in working groups of the Canadian Fertility and Andrology Society (CFAS) and Canadian Standards Association (CSA) to develop national guidelines for AHR. • AHRC made several formal presentations on its mandate, regulatory role and activities for stakeholders and AHR clinics.
	Implement a research agenda pertaining to AHR.	Partner with Canadian Institutes for Health Research (CIHR) to ensure research pertaining to AHRC's mandate is conducted in a timely, rigorous, transparent and cost-effective manner.	Met all	• AHRC co-hosted an expert workshop with CIHR to develop a national research agenda for AHR. • AHRC also partnered with CIHR in an AHR knowledge transfer initiative and to plan for the launch of a research funding opportunity on psychosocial issues related to AHR. • AHRC officials attended CIHR meetings of the Stem Cell Oversight Committee, National Cohort Studies and Health Gametes workshops.

Benefits for Canadians

Through this program activity, AHRC contributes to a "Whole of Government" approach to fostering Healthy Canadians. Specifically, the Agency protects the health and safety, dignity and rights of Canadians using AHR technologies by monitoring compliance with the AHR Act and its regulations.

Performance Analysis

While Health Canada's development of regulations and policies continued, this work was affected by an opinion of the Quebec Court of Appeal on the constitutionality of certain provisions of the AHR Act. The Government of Canada appealed that opinion to the Supreme Court of Canada and decided not to pre-publish regulations while the constitutional issues were before the Court. In the interim, AHRC directed its efforts to meeting those targets within its control. It continued to solicit, assess and compare advice and models from its counterparts and stakeholders in order to build an effective and appropriate framework for licensing and inspection of AHR clinics and facilities across the country.

The Agency also initiated new relationships with stakeholder groups and Canadian licensing and accreditation bodies, while continuing to support and collaborate with medical associations, to encourage the incorporation of as much expertise and as many perspectives as possible in the development of national guidelines for assisted human reproduction. Finally, it worked to ensure that all other associated systems and resources needed to deliver on its current operational priorities were in place.

Lessons Learned

As AHRC awaits further regulations necessary to give effect to key elements of the *Assisted Human Reproduction Act* that give it the authority to implement and enforce the legislation's provisions, the Agency continued to consult with key stakeholder groups and associations in order to incorporate best practices from other jurisdictions, compliance and enforcement agencies, and accreditation bodies into the licensing and inspection policies and procedures related to assisted human reproduction.

2.1.2 Program Activity: Health Information and Knowledge Management for Assisted Human Reproduction Technologies					
2008-09 Financial Resources ($ thousands)			2008-09 Human Resources (FTEs)		
Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending	Planned	Actual	Difference
4,615	4,615	2,486	22	9	13

Program Activity Summary

Expected Results	Performance Indicators	Targets	Performance Status	Performance Summary
A Personal Health Information Registry that complements an eventual AHR surveillance network	Develop a Personal Health Information Registry that is integrated into an overall surveillance network, once the regulations are developed	Develop a Personal Health Information Registry that may function as a component of a broader AHR surveillance network	Somewhat met	• Worked with Health Canada to develop the regulations that will specify the health reporting information required to be collected and maintained by the Agency in the Personal Health Information Registry (PHIR). • AHRC continued to refine the business requirements for the systems and databases required for the Personal Health Information Registry through broad and inclusive consultation with key stakeholders. • AHRC engaged the Canadian Fertility and Andrology Society (CFAS), to review, evaluate and make recommendations to improve its collection of treatment cycle information provided voluntarily by Canadian fertility centres using assisted reproduction technology. The aim is to provide high quality reporting information on assisted reproduction technology activities in Canada to meet AHRC's regulatory requirements once the regulations come into force. • AHRC also engaged CFAS and other stakeholders in the identification of measures that would inform health surveillance related to assisted reproduction technology.
Access to information about assisted human reproduction by policy makers, health professionals, parents,	Establish a Science Advisory Panel.	Establish a Science Advisory Panel that can provide AHRC with value-added council and advice in relation to	Met all	• A 13-member Science Advisory Panel (SAP) was established to provide ongoing and timely advice to AHRC's Board of Directors on current and emerging research and science issues relating to AHR and embryo research in Canada and internationally, including diagnostic and treatment options, new technologies, and standards and

Expected Results	Performance Indicators	Targets	Performance Status	Performance Summary
children born of AHR procedures, researchers and the Canadian public.		advances and emerging scientific issues related to AHR.		procedures. • Chaired by Dr. John Collins, an internationally recognized AHR authority, the SAP is comprised of world-renowned experts in the field of AHR research, with representatives from basic and social science as well as clinical researchers from leading Canadian and American universities. • The SAP developed its work plan and priorities, as well as a process to deal with innovative practice and future scanning for developments in the AHR field.
	Engage in direct contact with counterpart international AHR agencies.	Liaise with counterpart AHR agencies around the world with a view to sharing best practices and encouraging common approaches to regulating the safety and effectiveness of AHR consistent with ethical principles.	Met all	• AHRC hosted the first invitational International Forum on Cross-Border Reproductive Care in Ottawa in January 2009. More than 50 delegates, including regulators from Australia, India, Belgium, the United Kingdom, the European Commission, France and Italy, attended the working meeting. The goal of the forum was to share experiences and build agreement among participating countries and organizations on the principles underpinning safe, quality care when patients seek and obtain reproductive care outside the country in which they reside. • AHRC negotiated a staffing interchange agreement with the UK's Human Fertilisation and Embryology Authority (HFEA) to provide an operational perspective of the HFEA licensing and inspection model.
	Create an AHRC website and other tools to disseminate information.	Develop and maintain a website with relevant information for patients, providers, practitioners and children born of AHR.	Met all	• The AHRC website was launched in September 2008, with work ongoing to enhance the information offerings. • The Agency also established a contact email and 1-800 number to respond to any questions or concerns from the public.
	Increase the flow of information on AHR to stakeholders and public via	Provision of information for health professionals and the public on AHR	Met all	• AHRC promoted the engagement of stakeholders and research community members in undertaking and communicating results of findings on topics such as incidence of multiple births and the implications of the use of

Expected Results	Performance Indicators	Targets	Performance Status	Performance Summary
	a range of outreach vehicles and partnerships.	matters or issues via newsletters, presentations at conferences, annual reports, brochures and reports in journals.		AHR technologies at conferences, seminars and academic forums. • The Tripartite Committee, composed of representatives from AHRC, Canadian Fertility and Andrology Society (CFAS) and Society of Obstetricians and Gynaecologists of Canada (SOGC), met regularly to share information and make recommendations to respective organizations on current and future initiatives. • An editorial committee was established with representatives from different stakeholder groups to help AHRC identify information needs and ensure effective messages. • Two newsletters and an annual report were developed and disseminated to stakeholders, providing information on AHRC's activities and AHR matters. • Two patient information pamphlets were produced and distributed, one regarding the AHR Act, the second on genetic counselling, produced in partnership with the Canadian Association of Genetic Counsellors (CAGC).
	Increase the coordination and collaboration on AHR issues across jurisdictions.	Work collaboratively with the provinces and territories to identify and reconcile issues of common concern and develop an effective, efficient and seamless AHR regime that protects the health and safety of all Canadians and children born of AHR.	Somewhat met	• AHRC initiated exchanges with provincial and territorial vital statistics and family law officials. • AHRC also held discussions with CFAS about the harmonization of data collection pertaining to assisted reproduction technology.

Benefits for Canadians

The eventual establishment of a Personal Health Information Registry (PHIR) will be critical for monitoring and improving the safety and effectiveness of AHR procedures. The registry will also provide a valuable resource to children born of reproductive technologies to enable them to find out about their medical and genetic information. The PHIR will eventually become a key component of a larger AHR health surveillance system capable of providing information needed to determine health outcomes relating to persons undergoing certain AHR procedures and children born as a result of those procedures. AHRC, through its website and other information products, is establishing itself as a focal point of AHR information for policy makers, practitioners, patients, offspring born of AHR procedures, researchers and the Canadian public. These information sources will allow Canadians to make more informed decisions related to the use of these technologies.

Performance Analysis

Through its extensive outreach initiatives, the Agency continued to solicit and consider the perspectives and best practices shared by policy makers, practitioners, patients, researchers and Canadians who use or are born of reproductive technologies. In doing so, it extended its national and international networks of experts and agencies involved in the area of assisted human reproduction, while expanding its information offerings through new tools and technology. The Agency is making steady and solid progress toward its goal of serving as Canada's centre of expertise for matters related to assisted human reproduction.

Lessons Learned

Just two years into its mandate, the Agency has actively consulted and considered practices, procedures and standards from national and international experts and organizations working in the rapidly changing field of assisted human reproduction, in order to learn from the experience of its international counterparts, and to inform its planning and development of policies and procedures related to AHR in Canada.

SECTION 3: SUPPLEMENTARY INFORMATION

3.1 Financial Highlights

The financial highlights presented within this Departmental Performance Report are intended to serve as a general overview of AHRC's financial position. The Agency's financial statements can be found on AHRC's website at:

http://www.ahrc-pac.gc.ca/doc.php?sid=32&lang=eng

($ thousands)

Condensed Statement of Financial Position **At End of Year (March 31, 2009)**	**% Change**	**2009**	**2008**
ASSETS			
Total Assets	(23%)	286	371
TOTAL		**286**	**371**
LIABILITIES			
Total Liabilities	(31%)	546	796
EQUITY			
Total Equity	(39%)	(259)	(425)
TOTAL		**286**	**371**

($ thousands)

Condensed Statement of Financial Position **At End of Year (March 31, 2009)**	**% Change**	**2009**	**2008**
EXPENSES			
Total Expenses	7%	5728	5309
REVENUES			
Total Revenues		0	0
NET COST OF OPERATIONS		**5728**	**5309**

Expenses by Program Activity

The figure below illustrates the breakdown of the Agency's expenses (actual spending) between its two program activities.

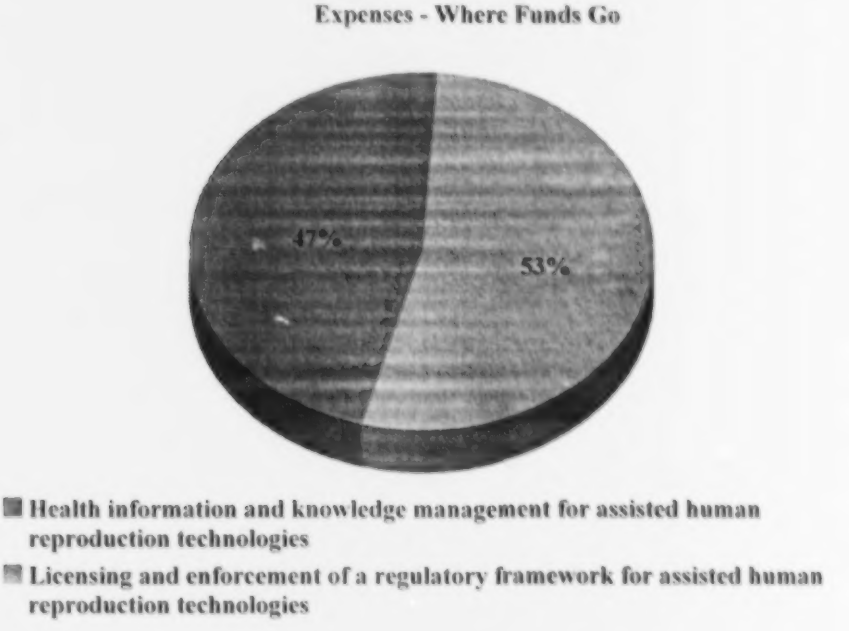
Expenses - Where Funds Go
47%
53%
Health information and knowledge management for assisted human reproduction technologies
Licensing and enforcement of a regulatory framework for assisted human reproduction technologies

3.2 List of Supplementary Information Tables

All electronic supplementary information tables for the Agency's 2008-2009 Departmental Performance Report can be found on the Treasury Board of Canada Secretariat's website at:

http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2008-2009/index-eng.asp

Table 8: Sustainable Development Strategy
Table 9: Green Procurement
Table 10: Response to Parliamentary Committees and External Audits
Table 11: Internal Audits and Evaluations, 2008-09